



CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1 décembre 2021. Cette édition annule et remplace la précédente. Nous vous invitons à lire attentivement l'intégralité des présentes conditions générales de vente. La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des conditions suivantes.

ARTICLE 1 – TARIFS. Les prix, indiqués sur notre site Internet (www.camping-europa.com), sont exprimés en euros, TVA incluse, hors taxe de séjour. L'accès aux piscines et aux animations (juillet et août) sont inclus dans le prix du séjour. La taxe de séjour devra être acquittée lors du règlement du solde du séjour avec le mode de calcul suivant : nombre de personnes assujetties x nombre de nuitées x 0,55 euros. Les personnes âgées de moins de 18 ans sont exonérées, conformément à l'article L.2333-31 du CGCT.

ARTICLE 2 – RÉSERVATION D'UN SÉJOUR en CAMPING ou en LOCATION

- Le Camping Europa propose des séjours à vocation familiale et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un séjour est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sur le formulaire de demande de réservation (participants) sont autorisées à occuper l'emplacement de camping ou la location.
- Un mineur non accompagné d'un de ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour, ne sera pas autorisé à séjourner dans l'établissement (décret n° 2002-883 en date du 3 mai 2002).
- Le Camping Europa se réserve le droit de refuser l'accès à l'emplacement de camping ou à la location à tout client qui se présentera avec un nombre de personnes supérieur à la capacité d'accueil autorisée. Pour rappel, un bébé est considéré comme une personne.
- Les enfants nés en 2022/2021/2020 sont gratuits. Pour valider la gratuité, la Camping Europa demandera au client, le jour de son arrivée, de présenter une pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.
- Les arrivées en camping ou en location sont autorisées jusqu'à 19h.
- Le Camping Europa n'autorise pas plus d'un véhicule par emplacement de camping ou par location. Tout véhicule supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur et stationnera sur un parking réservé à cet effet.
- Le numéro d'emplacement définitif sera attribué, par le Camping Europa, le jour d'arrivée du client. Tout numéro d'emplacement communiqué avant le jour d'arrivée n'est pas définitif.
- L'acompte est un premier versement "à valoir" sur le montant total du séjour. Il est la preuve d'engagement ferme de la part du client et du Camping Europa. Si le client se rétracte, il engage sa responsabilité contractuelle et peut se voir condamner à exécuter son obligation, soit de régler le solde de son séjour.

2.1 DEMANDE DE RÉSERVATION par INTERNET. Une demande de réservation, effectuée sur le site Internet, implique de remplir le formulaire de demande de réservation, d'accepter les présentes conditions générales de vente et de régler, par carte ou virement bancaire, le montant de l'acompte (30% du montant total du séjour) + 30 euros de frais de réservation + frais d'assurance annulation (facultative). Une confirmation de réservation sera envoyée au client, par courriel (sous réserve de disponibilité). Dans le cas où la demande de réservation n'est pas acceptée, l'acompte et ses frais annexes seront intégralement remboursés, au client, dans un délai de 7 jours ouvrés.

2.2 OPTION DE RÉSERVATION par TÉLÉPHONE ou COURRIEL. Une option est valable 4 jours ouvrés à compter de sa date de création. Le client devra effectuer le règlement de l'acompte et des frais annexes, par carte bancaire, via notre site Internet, dans le délai imparti. A défaut, l'option sera automatiquement annulée et ce, sans préavis. Une confirmation de réservation sera envoyée au client par courriel, à réception du règlement.

2.3 MOYENS DE RÈGLEMENT. Le Camping Europa accepte les moyens de règlement suivants :

- carte bancaire,
- virement bancaire
- chèques ANCV. Le titulaire des chèques ANCV doit être le client ou l'un des participants au séjour. L'envoi des chèques vacances est à la charge du client. Le Camping Europa décline toute responsabilité en cas de non-réception du courrier contenant les chèques vacances et conseille de les envoyer en lettre suivi ou lettre recommandée avec AR.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

2.4 RESPONSABILITÉ CIVILE. Il est important de rappeler que le client et les participants au séjour doivent être couverts par une responsabilité civile obligatoire, pour réparer les dommages matériels et corporels causés aux tiers et couvrir les risques dont il serait présumé responsable (incendie, dégât des eaux, etc.).

2.5 ASSURANCE ANNULATION avec EXTENSION COVID. Une assurance annulation est proposée au client pour assurer son séjour en cas d'annulation, de modification de dates de séjour ou d'interruption de séjour. Cette assurance est facultative et ne peut être souscrite qu'au moment de la demande de réservation. Les conditions générales d'annulation de l'assureur (Campez Couvert) sont consultables sur le site Internet du Camping Europa.

ARTICLE 3 – RÈGLEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR. Le client doit régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur la confirmation de réservation. Le défaut de règlement du solde du séjour entraînera de plein droit la nullité du contrat de réservation et ce, sans mise en demeure préalable. La Camping Europa disposera librement de l'emplacement de camping ou de la location. L'acompte et les frais annexes versés lors de la réservation, resteront acquis. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 4 – ANNULATION DE SÉJOUR, RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE, INTERRUPTION DE SÉJOUR DÉFINITIVE

4.1 ANNULATION. En cas d'annulation de séjour, l'acompte et le solde versés ne seront pas remboursables et ne donneront lieu à aucune réduction, report ou avoir.

4.2 ARRIVÉE TARDIVE ou DIFFÉRÉE. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client devra prévenir, la Camping Europa, par téléphone ou par courriel, au plus tard avant 19h du jour d'arrivée mentionné sur la confirmation de réservation. A défaut de quoi, la Camping Europa disposera librement de l'emplacement ou de la location le lendemain du jour d'arrivée convenu. Les nuits et les prestations non consommées au titre du retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction ou report.

4.3 INTERRUPTION DE SÉJOUR DÉFINITIVE. Le client devra informer la Camping Europa d'une interruption de séjour définitive. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'une interruption de séjour ne donneront lieu à aucun remboursement, réduction, report ou avoir.

ARTICLE 5 - SÉJOUR en EMPLACEMENT DE CAMPING

- Les caravanes et les camping-cars, doubles essieux dont la longueur hors-tout est supérieure à 8m, ne sont pas acceptés.
- Le Camping Europa n'autorise pas plus de 6 personnes, 1 animal et 1 véhicule par emplacement de camping.
- Les barbecues électriques et à charbon de bois sont interdits.
- Pour rappel, le soir, l'heure de silence est fixée à 22h (confère Art.9 Règlement intérieur).

5.1 ARRIVÉE et DÉPART. L'emplacement sera disponible à partir de 12h et devra être libéré le jour du départ avant 11h. Tout départ après 11h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

5.2 LOCATION DE RÉFRIGÉRATEUR ou de CASIER RÉFRIGÉRÉ. Le client est tenu de nettoyer le réfrigérateur ou le casier réfrigéré avant sa restitution. A défaut de quoi, la Camping Europa prélèvera un montant de 15 euros sur la caution pour la remise en état de propreté du bien restitué.

5.3 – ANIMAUX. Un seul animal est accepté par emplacement de camping. Les chiens de 1ère et 2e catégorie sont interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse et sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines et à l'intérieur des bâtiments (sanitaire, restaurant, réception etc.). Le carnet de vaccination est obligatoire.

5.4 – CAUTIONS. La Camping Europa demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution, par carte bancaire uniquement, pour les biens qui lui seront prêtés ou loués. Le montant de la caution n'est pas débité (pré-autorisation). Celle-ci sera annulée après la remise en main propre, du ou des biens prêtés, pendant les horaires d'ouverture de la réception.

ARTICLE 6 - SÉJOUR en LOCATION

- Les draps de lit et les serviettes de toilette ne sont pas fournis.
- Le client doit faire le ménage intégral de la location à la fin de son séjour. Cela implique le nettoyage de la cuisine, des appareils électroménagers, de la salle de bain (lavabo et cabine de douche), des toilettes, des chambres, des placards, des vitres, du sol et de la terrasse extérieure dont le barbecue plancha.
- Toute installation (tente) à côté de la location est interdite.
- Les animaux ne sont pas autorisés.
- Pour rappel, le soir, l'heure de silence est fixée à 22h (confère Art.9 Règlement intérieur).

6.1 ARRIVÉE et DÉPART. La location sera disponible à partir de 15h et devra être libérée le jour du départ avant 10h.

6.2 ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE/SORTIE. Le client devra effectuer l'état des lieux d'entrée sur l'application Cool'n Camp, au plus tard le lendemain du jour de son arrivée. A défaut, le client reconnaît l'attribution de la location en bon état.

Si le client ne peut pas être présent lors de l'état des lieux de sortie, effectué par la Camping Europa pendant les horaires d'ouverture de la réception, les observations du Camping Europa sur l'état de propreté de la location et/ou matériel(s) manquant(s) / détérioré(s) ne pourront pas être contestées. Le Camping Europa se réserve le droit de retenir tout ou partie du montant de la caution, nécessaire à la remise en état de la location.

6.3 FORFAIT MÉNAGE. Si le client ne désire pas effectuer le ménage de sa location à la fin de son séjour, la Camping Europa lui proposera un forfait ménage adapté à la durée de son séjour. Ce forfait ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle, du barbecue plancha et l'évacuation des poubelles.

- Forfait ménage pour les courts séjours de 2 à 4 nuits*. Coût : 45 euros (*excepté pour les TaôS – forfait de 90 euros).
- Forfait ménage pour les séjours de plus de 4 nuits. Coût : 90 euros.

6.4 – CAUTION. La Camping Europa demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution, par carte bancaire uniquement pour la location, d'un montant de 240 euros (150 euros pour le matériel et 90 euros pour le ménage). Le montant de la caution n'est pas débité (pré-autorisation). Cette caution sera annulée, après l'état des lieux de sortie effectué par la Camping Europa, à la condition d'une part qu'aucune dégradation ne soit constatée et qu'aucun matériel ni équipement ne soit détérioré ou manquant et d'autre part que la location soit dans un parfait état de propreté (intérieur/extérieur). A défaut de quoi, la Camping Europa prélèvera tout ou partie du montant de la caution pour la remise en état de la location.

ARTICLE 7 - COMPLEXE AQUATIQUE et PISCINE. L'accès aux piscines est strictement réservé aux clients du Camping Europa. La piscine traditionnelle et le complexe aquatique ne sont pas surveillés. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un parent dans l'enceinte des piscines. Les personnes ne sachant pas nager devront porter des brassards. Le port de maillot de bain court est obligatoire. Seuls les boxers, slips de bain, maillots de bain une pièce body et bikinis 2 pièces sont autorisés. Les shorts longs, les bermudas et les caleçons sont interdits.

ARTICLE 8 – VISITEURS. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte du camping.

ARTICLE 9 – SECURITE & VIDEOS SURVEILLANCE. Le client recevra le jour de son arrivée un bracelet par participant. Le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée du séjour.

Des caméras de vidéoprotection sont disposées à divers endroits du camping pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Europa affiché dans l'enceinte de l'établissement et consultable sur notre site Internet. A défaut, le Camping Europa se réserve le droit de facturer 50 euros tout déplacement du gardien, en dehors des horaires d'ouverture de la réception, au client qui ne respecterait pas le règlement intérieur (ex. : nuisances sonores) et dont ses actes dérangeraient la tranquillité des vacanciers.

ARTICLE 11 – LITIGE. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du Camping Europa. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant <https://sasmediationsolution-conso.fr> ou par courrier : SAS Mediation - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois.

ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ. Les informations que le client nous communique lors de sa demande de réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par la Camping Europa, pour communiquer au client toutes les informations nécessaires avant son arrivée et pendant son séjour. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Europa - 1444 route d'Albertville - 74410 Saint-Jorioz.